

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	10
- votants	11
- absents	4

Date de convocation :

29 juillet 2022

Date d'affichage :

29 juillet 2022

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 10/08/2022

Reçu en préfecture le 10/08/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220803-067_2022-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS

Séance du mercredi 3 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Claude GUET – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absent et représenté : Marc-André DABAT (a donné procuration à Claude ALLAIRE)

Absents : Isabelle DE COLOMBEL – Caroline DANGEL – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°067/2022 : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°049/2022 RELATIVE A L'AVENANT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA VENELLE DE L'ESTRIPA

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération n°049/2022 du 16 juin 2022 relative à l'avenant n°1 du marché de travaux de création de la venelle de l'Estripa

Considérant que ledit avenant est susceptible de remettre en cause l'analyse des offres à laquelle il a été procédé le 15 juillet 2021

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

↳ **RETIRER** la délibération n°049/2022 du 16 juin 2022 relative à l'avenant n°1 du marché de travaux de création de la venelle de l'Estripa.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

10 AOUT 2022